

Délibération du 27 Janvier 2023

délibération **N°2023-03 C**

objet **Approbation des budgets primitifs 2023 (principal et annexe)**

Monsieur Christian RAUCAZ, Vice-président, présente les projets de budgets primitifs 2023 du budget principal, de budget annexe – gestion des passifs, de budget annexe – centre de tri de Gilly sur Isère et de budget annexe – centre de tri de Chambéry de Savoie Déchets.

Ces projets ont été transmis à tous les membres du Comité Syndical.

Les montants des budgets primitifs 2023 s'élèveront à :

40 362 000 € pour le budget principal dont :

- 25 800 000 € pour le fonctionnement,
- 14 562 000 € pour l'investissement.

795 000 € pour le budget annexe – gestion des passifs dont :

- 475 000 € pour le fonctionnement,
- 320 000 € pour l'investissement.

600 000 € pour le budget annexe – centre de tri de Gilly sur Isère dont :

- 555 000 € pour le fonctionnement,
- 45 000 € pour l'investissement.

20 000 000 € pour le budget annexe – centre de tri de Chambéry dont :

- 6 650 000 € pour le fonctionnement,
- 13 350 000 € pour l'investissement.

Le montant des budgets primitifs consolidés pour 2023 s'élèveront donc à 61 757 000 € dont :

- 33 480 000 € pour le fonctionnement,
- 28 277 000 € pour l'investissement.

Une présentation synthétique de ces budgets primitifs consolidée est intégrée à la présente délibération, et les tableaux détaillés par chapitre et par poste sont annexés à la présente délibération pour chacun des 4 budgets.

Synthèse des Budgets Primitifs consolidés 2023 :

Fonctionnement	Budget principal	CT Chambéry	CT Gilly	Gestion passifs	Résultats consolidés	Résultats consol. hors BA passif	Part (hors passif)
Charges de personnel *	5 500 000 €	1 600 000 €	75 000 €	0 €	7 175 000 €	7 175 000 €	21,7%
Autres dépenses d'exploitation	13 375 000 €	4 820 000 €	435 000 €	0 €	18 630 000 €	18 630 000 €	56,4%
Charges financières	1 850 000 €	100 000 €	0 €	155 000 €	2 105 000 €	1 950 000 €	5,9%
Amortissements et provisions	5 000 000 €	130 000 €	45 000 €	20 000 €	5 195 000 €	5 175 000 €	15,7%
Financement de l'investissement	0 €	0 €	0 €	300 000 €	300 000 €	0 €	0,0%
Charges exceptionnelles	75 000 €	0 €	0 €	0 €	75 000 €	75 000 €	0,2%
Dépenses 2023	25 800 000 €	6 650 000 €	555 000 €	475 000 €	33 480 000 €	33 005 000 €	100,0%
Recettes d'exploitation	25 316 800 €	6 515 000 €	510 000 €	475 000 €	32 816 800 €	32 341 800 €	98,0%
Recettes internes	458 200 €	126 000 €	40 000 €	0 €	624 200 €	624 200 €	1,9%
Produits financiers et exceptionnels	25 000 €	9 000 €	5 000 €	0 €	39 000 €	39 000 €	0,1%
Recettes 2023	25 800 000 €	6 650 000 €	555 000 €	475 000 €	33 480 000 €	33 005 000 €	100,0%

* dont personnel CDT Chambéry (refacturation interne)

Investissement	Budget principal	CDT Chambéry	CDT Gilly	Gestion passifs	Résultats consolidés	Résultats consol. hors BA passif	Part (hors passif)
Dépenses d'équipement	11 148 800 €	13 074 000 €	5 000 €	0 €	24 227 800 €	24 227 800 €	86,7%
Remboursement capital de la dette	2 950 000 €	150 000 €	0 €	320 000 €	3 420 000 €	3 100 000 €	11,1%
Opérations d'ordre et dépenses internes	463 200 €	126 000 €	40 000 €	0 €	629 200 €	629 200 €	2,3%
Dépenses 2023	14 562 000 €	13 350 000 €	45 000 €	320 000 €	28 277 000 €	27 957 000 €	100,0%
Emprunts contractés	8 000 000 €	12 900 000 €	0 €	0 €	20 900 000 €	20 900 000 €	74,8%
Amortissements	4 700 000 €	130 000 €	45 000 €	0 €	4 875 000 €	4 875 000 €	17,4%
Subventions d'équipement	1 862 000 €	320 000 €	0 €	0 €	2 182 000 €	2 182 000 €	7,8%
Autres recettes internes	0 €	0 €	0 €	320 000 €	320 000 €	0 €	0,0%
Recettes 2023	14 562 000 €	13 350 000 €	45 000 €	320 000 €	28 277 000 €	27 957 000 €	100,0%

Epargne brute	+ 4 541 800 €	+ 4 000 €	+ 5 000 €	+ 320 000 €	+ 4 870 800 €	+ 4 550 800 €	
Epargne nette	+ 1 591 800 €	-146 000 €	+ 5 000 €	0 €	+ 1 450 800 €	+ 1 450 800 €	
Taux d'épargne brute	17,9%	0,1%	1,0%	67,4%	14,8%	14,1%	
Capital dette restant dû au 01/01/2023	44 651 394 €	-	-	3 668 599 €	48 319 993 €		
Capacité de désendettement au 01/01/2023	9,8 ans	-	-	11,5 ans	9,9 ans		

Vu les articles L.1612-1 à 20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les budgets 2023 par chapitre pour le budget principal et les budgets annexes, les montants des budgets étant fixés comme indiqué ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
 Denis BLANQUET



La Présidente,
 Marie BENEVISE

